

DEC191100DR16

Décision portant nomination de M. Nicolas MARY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMI 3757 intitulée « Science & Engineering Lyon, Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151295DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte internationale n°3757 intitulée « Science & Engineering Lyon, Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) » et nommant M. Jean-Yves CAVAILLE directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC170990INSIS du 11 mai 2017 portant nomination de M. Gaël SEBALD aux fonctions de directeur de l'unité mixte internationale UMI3757 ;

Considérant que M. Nicolas MARY a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes, les 10-19 et 24 mai 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas MARY est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMI 3757 intitulée « Science & Engineering Lyon, Tohoku Materials & systems under eXtreme conditions (ELyTMaX) », à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. Nicolas MARY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas MARY est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04 avril 2019

Le directeur de l'unité UMI3757
Gaël SEBALD

La déléguée régionale de Paris Michel-Ange
Hélène MAURY

Visa des partenaires (si nécessaire)